



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-104

Séance du 19 décembre 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le quatorze décembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

Ayant pris part à la
délibération : 31

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna CALS.

Excusés donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Madame Anna CALS, Monsieur Alain BARRAU donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Madame Marie-Claude ROLLAND donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Madame Nathalie FABRE donnant procuration à Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Madame Sylvie BASCOUL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Raoul DERUS, Madame Sarah TRENTI, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

Objet de la délibération : Budget Principal – Décision Modificative n°2023-03

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Budget Principal étant régi par la nomenclature M57, les biens doivent donc être amortis au prorata temporis. Le montant des amortissements n'étant pas connu lors de l'élaboration du budget primitif 2023, il est nécessaire de rajouter des crédits par décision modificative. De plus, il s'avère nécessaire d'abonder les crédits de l'opération n° 130 – Voiries Intercommunales afin que toutes les dépenses soient comptabilisées sur l'année 2023.

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	MONTANT
042-6811 Amortissements	+ 36 971,00 €
023- Virement à la section d'investissement	- 36 971,00 €
TOTAL	0,00 €
RECETTES	MONTANT
042 – 777 Amortissements	+ 4900,00 €
74832 – Compensation au titre de la CVAE	- 4 900,00 €
TOTAL	0,00€
INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	MONTANT
040-13 Amortissement	+ 4 900,00 €
2313-130 Voirie	+ 100 000,00€
2313-133 Grosses réparations	- 104 900,00 €
041-2313 constructions	+ 14 136,00€

TOTAL	
RECETTES	
040 – 28 Amortissements	+ 36 971,00 €
021- Virement de la section d'investissement	- 36 971,00 €
041-2031 Frais d'études	+ 14 136,00€
TOTAL	+ 14 136,00 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 10/01/2024
ID : 081-200034049-20231219-2023_104-DE

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, adopte la Décision Modificative n° 2023-03 du Budget Principal susvisée.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CAMMILLIERE



**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel LOPEZ

